

concernant l'utilisation de tous les types d'armes selon des modes qui en rendraient les effets aléatoires et qui pourraient infliger des souffrances inutiles.

Mon pays a démontré son intérêt pour que les efforts déployés afin de promouvoir, définir et réaffirmer le droit humanitaire international dans les conflits armés donnent des résultats significatifs le plus rapidement possible. A l'occasion de diverses réunions du Comité international de la Croix-Rouge, nous avons souligné l'importance que nous accordons aux initiatives internationales visant à promouvoir la modération de la part des forces militaires afin d'éviter des blessures inutiles aux combattants et l'utilisation, sans discernement, d'armes qui infligeraient des blessures aux non-combattants.

Ma délégation estime qu'afin de parvenir à d'heureux résultats le plus rapidement possible, à la fois dans la recherche d'une solution à la question du napalm et d'autres armes incendiaires et dans la promotion et la progression du droit humanitaire international dans les conflits armés, l'étude des restrictions possibles dans l'utilisation des produits incendiaires et d'autres types d'armes particuliers devrait être entreprise par les gouvernements avec la plus grande détermination, mais au sein d'un organisme autre que la Conférence diplomatique de 1974 sur le droit humanitaire dans les conflits armés. Ma délégation n'a pas d'opinion arrêtée quant à l'organisme le plus compétent pour étudier les restrictions visant les armes en question et elle accueillera favorablement toute décision de l'Assemblée qui prévoira l'étude distincte de ces deux groupes de questions.

Nous sommes aux prises avec une situation dans laquelle la CCD n'a pas semblé à même de réaliser de progrès sensibles sur les principaux points dont elle était saisie. C'est là une situation décevante. Toutefois, pour parvenir à une évaluation judicieuse des perspectives plus vastes du contrôle des armements, il est nécessaire de projeter notre regard au-delà de la CCD, et d'aller vers d'autres organismes ou d'autres négociations maintenant en cours. Il n'est que juste de signaler qu'à l'extérieur de la CCD, des faits nouveaux et encourageants se sont produits.

Le monde ne peut qu'accueillir avec joie les efforts déployés par les superpuissances pour écarter la possibilité que les divergences qui les opposent puissent conduire à une guerre nucléaire. Je songe, bien entendu, aux Accords signés à Washington en juin dernier et à la reprise des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques afin de compléter les Accords de Moscou de 1972; l'évolution des pourparlers est d'importance vitale pour la sécurité mondiale.